

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 638

présenté par

Mme Janvier, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales

-----

**ARTICLE 32**

I. – À la fin de la première phrase de l’alinéa 4, supprimer les mots :

« , selon des modalités fixées par décret en Conseil d’État »

II. – En conséquence, à la fin de la première phrase de l’alinéa 5, procéder à la même suppression.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de suppression de deux dispositions du Sénat visant à préciser par un décret en Conseil État la notion de « reports à nouveau ou réserves non justifiées par des conditions d’exploitation ».